

**Arrêté n° 2024-0066**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté, Egalité, Fraternité*

Département du PAS-DE-CALAIS  
Canton de BERCK-S/MER  
*Commune de VERTON*

## **ARRÊTÉ DU MAIRE**

PORTANT AUTORISATION DE RESTRICTION DE LA CIRCULATION

RD 143 LES ALLEES

62180 VERTON

**PÉTITIONNAIRES : CITEOS 5 RUE LOUIS LUMIERE ZI DE L'INQUETERIE 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE**

**SOCIETE COLAS 15 Rue René CASSIN 62230 OUTREAU**

**ET SES SOUS-TRAITANTS AINSI QUE LES CONCESSIONNAIRES ASSOCIÉS (CA2BM)**

**VOIES CONSIDÉRÉES : RD 143 LES ALLEES ( portion de la RD 143 située entre le rond-point rd303/143 et le limite territoriale avec la Commune de Rang du Fliers.)**

**PÉRIODE ENVISAGÉE : du 07/10/2024 AU 31/03.2025**

Le Maire de VERTON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
- Vu le Code de la Route notamment les articles R.411-3, R.417-10, L.325-1 à L.325-3,
- Vu le Code Pénal notamment son article R.610-5,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents, considérant qu'il convient de réglementer la circulation au droit du chantier considéré, dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens,
- Vu la demande de l'entreprise en date du 20/09/2024,

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La circulation subira une restriction au droit du chantier considéré pour effectuer les travaux susmentionnés, du 07/10/2024 au 31/03/2025 AVEC ALTERNAT DE CIRCULATION AVEC POSE DE FEUX TRICOLORES. Vitesse limitée à 30km/heure. La zone de travaux se situe entre la sortie du parking de Carrefour Market et la limite territoriale avec la Commune de Rang du Fliers.

L'entreprise CITEOS est chargée de mettre en place la signalisation verticale et les feux tricolores, l'implantation de ceux-ci évoluera en fonction de l'avancement de la zone de chantier.

**ARTICLE 2** : Ces travaux concernent l'enfouissement des réseaux aériens.

**ARTICLE 3** : L'écoulement du trafic pourra aussi se faire via la RD 303 et la RD 140, pour rejoindre le centre de Rang du Fliers.

**ARTICLE 4** : La circulation sera rendue normale chaque soir et chaque week-end pour les riverains uniquement, lesquels seront invités à ne pas stationner sur le linéaire du chantier.

**ARTICLE 5** : Les droits des riverains demeureront préservés en ce qui concerne le libre accès de leurs immeubles, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises, ainsi qu'en matière d'entrées charretières.

**ARTICLE 6** : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune par les soins de Monsieur le Maire et sera rendu exécutoire. Une ampliation sera faite et à l'entreprise intervenant sur le site. A la CA2BM pour la collecte des ordures ménagères et les transports scolaires, au SDISS , au CHAM et à la Gendarmerie de Merlimont, à la Police de Berck sur MER. L'arrêté sera affiché par l'entreprise sur les lieux mêmes du chantier.

Arrêté rendu exécutoire à la

date du 23/09/2024

**Le Maire,**

**Joël LEMAIRE**



Verton, le 23/09/2024

**Le Maire,**

**Joël LEMAIRE**